

Foire aux questions PointsCommuns.com

1. Comment devenir un affilié ? S'inscrire à l'affiliation ?

Premièrement remplissez tous les champs du formulaire d'inscription, n'oubliez pas d'accepter les conditions d'affiliation. Confirmez en cliquant sur le bouton : valider

2. Après mon inscription, comment procéder pour mettre les liens sur mon propre site ?

Après la première étape du formulaire d'inscription dûment complétée, vous recevrez un message pour valider votre adresse e-mail. Une fois cette validation effectuée, vous pourrez accéder à notre interface en vous connectant avec le login et le mot de passe que vous aurez choisi. A votre première connexion vous aurez à choisir une proposition et à recopier le code qui vous sera transmis. L'affiliation sera alors opérationnelle.

3. Quels sont les types de sites qui peuvent devenir un affilié ?

Tout site, association, société, nationale ou internationale ayant un rapport direct avec le contenu de pointscommuns.com, c'est-à-dire à vocation culturelle. Le contrat d'affiliation se veut le garant des valeurs que nous représentons. Pointscommuns.com se réserve le droit de rejeter toute demande d'affiliation qui ne rentrerait pas dans le cadre du dit contrat.

4. Etre affilié est ce payant ?

L'affiliation à pointscommuns.com est totalement gratuite. Aucun frais supplémentaire ne vous sera demandé.

5. Quels revenus pour quelles offres d'affiliations ?

Chaque affilié touche 1 euro par membre inscrit répondant aux conditions suivantes :

- l'adresse email de l'Internaute n'est pas déjà connue dans notre base des membres déjà inscrits
- l'Internaute confirme bien son inscription en cliquant sur le lien de confirmation envoyé à son adresse email
- l'Internaute déclare au moins 3 goûts culturels (et de ce fait rentre dans l'esprit du site)

6. Comment savoir où en est mon compte lorsque je suis affilié à pointscommuns.com ?

Vous trouverez en page d'accueil du site un formulaire intitulé "Vous êtes déjà affilié ?", vous entrez votre login, votre mot de passe, et vous aurez ensuite accès à votre compte en cliquant sur : statistiques.

7. Quel est la procédure de paiement ?

Nous vous réglons par chèque lorsque votre compte sera créditeur d'au moins 100 euros TTC, à la fin de chaque mois.

8. Annulation de mon affiliation ?

Qu'elle est la marche à suivre ?

Il vous suffit de retirer les liens de votre site, et vous ne serez plus affilié.